

Commune de CHAMPILLON

Séance du 13 décembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11 Convocation du 7 décembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Mylène DIDON ; Madame Marianne DEON ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur David LEPICIER.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Madame Marie-Madeleine ADAM.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-54 : NOM DE L'IMPASSE RUE PASTEUR CADASTREE A1035

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un nom à l'impasse cadastrée A1035, suite au classement de cette voirie dans le domaine public communal.

Après discussion il est proposé « Impasse de la Moutonne ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer l'impasse cadastrée A1035 : « Impasse de la Moutonne ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN